



Lettre ouverte à Mme Lydie Bernard vice-présidente de la région pour l'agriculture

Madame,

Plusieurs organisations de la Baie de Bourgneuf s'inquiètent de l'évolution de l'agriculture.

L'évolution annoncée des MAEC¹ fait craindre l'élimination des éleveurs les plus fragiles et une dégradation de la qualité de l'eau et de la biodiversité du territoire.

Quelques agriculteurs tiennent aujourd'hui un discours négatif sur les MAEC parce que ces mesures rentabilisent un élevage extensif qui ne correspond pas à leur vision de l'agriculture.

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée, l'association de producteur Gens du Marais et d'Ailleurs, la coopérative de Sel de Noirmoutier, la Confédération Paysanne de Vendée, la LPO, l'association des éleveurs de Maraîchines appellent les élus à la plus grande vigilance.

Les craintes sont les suivantes :

1 – La diminution des enveloppes MAEC accordées par la région au territoire (diminution des plafonds).

2 - Le rehaussement du seuil minimum de chargement pour être éligible aux MAEC. En clair, il faudrait avoir au minimum une vache pour 2 ha au lieu d'une vache pour 3 ha exigé jusqu'à aujourd'hui.

Si cette exigence est satisfaite, ce sont plusieurs dizaines d'éleveurs qui devront se passer des aides au marais ou augmenter leur cheptel ou diminuer leur surface.

Qui est concerné ?

Principalement les éleveurs qui nourrissent les animaux exclusivement avec des prairies naturelles sans apporter d'engrais. Le calcul est simple : Le marais de La Barre de Monts, par exemple, a produit en 2017 autour d'une tonne de foin par ha. Une vache a besoin de 4,5 tonnes de foin par an. Cette année, pour nourrir une vache correctement sur les bossis de La Barre de Monts, il faut plus de 4 ha si on ne met pas d'engrais. Pourquoi imposer des contraintes supplémentaires aux éleveurs des zones peu productives ? Est-il nécessaire d'éliminer plus d'éleveurs ?

Les jeunes qui se lancent en élevage n'ont pas besoin de handicap supplémentaire. L'acquisition de l'expérience doit se faire progressivement. Inutile d'imposer une densité supérieure car elle provoque des risques sanitaires et financiers. Les animaux ont besoin d'espace pour vivre en pleine santé. L'élevage est une activité exigeante en main d'œuvre qui compte parmi les revenus les plus faibles en agriculture.

¹ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Ceux qui s'installent en dehors de la famille seraient handicapés car ils devront investir dans des bâtiments et un cheptel plus grands avec des endettements supérieurs. Les éleveurs en fin de carrière ou d'autres en difficulté de trésorerie souhaitent parfois vendre des animaux pour passer une période délicate ou assurer une transmission plus facilement. Pourquoi les empêcher d'obtenir les aides à l'environnement ou les obliger à labourer du marais pour produire plus ?

L'élevage extensif a toute sa place dans les marais à proximité des zones aquacoles. Les ostréiculteurs, pêcheurs, professionnels du tourisme ont besoin d'une eau de qualité, les communes veulent conserver leur pavillon bleu et éviter les algues vertes.

Les jeunes éleveurs qui développent la vente directe démarrent avec un chargement faible qu'ils augmentent progressivement avec le volume de clients. La mobilisation pour la transformation et la vente est énorme. Si on contraint les éleveurs à produire beaucoup, c'est du temps et de l'argent en moins pour se diversifier et se passer d'aides à long terme.

Toutes les organisations signataires de ce communiqué sont d'accord avec l'objectif d'un nombre d'animaux minimum pâturant sur le territoire et pour travailler à l'indépendance des éleveurs vis à vis des aides publiques. Cependant les déclarations actuelles favoriseront la disparition des éleveurs, l'agrandissement des structures et la dépendance aux industriels et aux subventions.

En définitive, le dialogue constructif historique sur ce territoire devrait reprendre pour l'intérêt de l'emploi, du paysage, des espèces sauvages et des éleveurs, de tous les éleveurs sans exclusion.

Ainsi nous demandons à éviter de changer les règles des cahiers des charges MAEC en cours de programmation. Les paysans ont besoin de lisibilité et de stabilité pour s'engager dans les MAEC et donc du maintien des règles actuelles pour le chargement et le plafonnement.

Nous attendons du Conseil régional l'écoute de toutes les parties prenantes du Marais breton. Les aides européennes destinées au marais sont prévues pour atteindre le bon état de conservation de la nature, la tentation de certains de réserver ces subventions à la seule agriculture productiviste pourrait menacer la totalité des aides.

Marc Pousin
Président de
l'Association des
Éleveurs de Vaches
Maraîchines

Hervé Zarka
Président de la
Coopérative de sel de
Noirmoutier

Nicolas Clouet
Président de Gens Du
Marais et d'Ailleurs
(Association de
producteurs locaux)

Mathieu Courgeau
Porte-parole de la
Confédération
Paysanne de Vendée

François Vrignaud
Administrateur du
Groupement des
Agriculteurs
Biologiques de Vendée

Frédéric Signoret
Président de la Ligue
pour la Protection des
Oiseaux de Vendée

Copie : aux élus locaux, aux Chambres d'Agriculture de Loire-Atlantique et de Vendée, à la présidente du comité de pilotage Natura 2000, à la DREAL, à la DRAFF, au Préfet de Région, à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à l'Agence Française pour la Biodiversité.